

HONG KONG

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte anglais fait foi)

HONG KONG - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
I. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
<p>SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES</p> <p><u>Services professionnels</u></p> <p>Services comptables, d'audit et de tenue de livres: exclusivement services d'audit et de conseils concernant par exemple la gestion financière, la constitution et la reconstruction de sociétés, l'émission de parts de capital, le rééchelonnement de la dette, les faillites et les liquidations</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant, si ce n'est que seules sont autorisées à fournir des services d'audit statutaire les personnes physiques agréées en qualité d'experts-comptables, soit travaillant seules, soit constituées en cabinet de groupe</p> <p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de conseil fiscal (à l'exclusion des services juridiques): exclusivement conseils ou consultations fournis aux entreprises ou aux particuliers pour l'établissement des déclarations fiscales, la planification des impôts, l'étude et l'évaluation des bordereaux de recouvrement et les arriérés de taxes</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe) 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé 	
<p><u>Services informatiques et services connexes</u></p> <p>Services de consultations concernant l'installation de matériels informatiques: exclusivement consultations sur la nature et la configuration des matériels, avec ou sans logiciels, et non compris la vente ni la fabrication de matériels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe) 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé 	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de réalisation de logiciels: exclusivement activités liées à l'analyse, à l'étude et à la programmation de logiciels prêts à l'emploi, à l'entretien des logiciels existants ainsi qu'à la formation du personnel à l'utilisation de ces logiciels. Non compris la reproduction de logiciels élaborés par d'autres entreprises et achetés à ces entreprises.</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé</p>	
<p>Services de traitement de données et de bases de données: exclusivement traitement de données et leur mise en jeux, création de bases de données, stockage des données, lecture optique, production de microfiches et de microfilms</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé</p>	

1 A l'exclusion de la fourniture transfrontières de services de télécommunications internationales de base ou à valeur ajoutée.

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><u>Services immobiliers</u></p> <p>A forfait ou sous contrat: exclusivement fourniture, à forfait ou sous contrat, de services de gestion d'immeubles résidentiels ou commerciaux, y compris nettoyage, entretien et garde de ces immeubles</p> <p><u>Services de location simple ou en crédit-bail sans opérateurs</u></p> <p>De bateaux sans équipage</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	
		<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant, si ce n'est que le revenu de l'exploitation internationale de navires immatriculés au Registre de l'inscription maritime de Hong Kong est exonéré de l'impôt de Hong Kong sur les bénéfices</p> <p>4) Non consolidé</p>	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
D'autres matériels de transport (à l'exclusion des services concernant les transports aériens)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	
D'autres machines et matériels (à l'exclusion du matériel de transport)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	
<u>Autres services fournis aux entreprises</u>	1) Néant 2) Néant 3) Néant	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant	
Services de publicité: exclusivement production et placement d'avis publicitaires dans les revues et quotidiens d'information, à la radio et à	1) Néant 2) Néant 3) Néant	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>la télévision; représentation des médias (c'est-à-dire vente de temps et d'espace pour le compte de revues ou quotidiens d'informations, de la radio et de la télévision); distribution et livraison de matériel publicitaire</p>	<p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)</p>	<p>4) Non consolidé</p>	
<p>Services d'études de marché et de sondage: exclusivement enquêtes, analyses et conseils concernant l'opinion collective du public au sujet des problèmes politiques, sociaux et économiques;</p>	<p>1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé</p>	
<p>collationnement et présentation des informations tirées de ces enquêtes et analyses</p>			

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontalières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de conseil en matière de gestion: exclusivement fourniture aux entreprises de conseils et d'orientations concernant la planification, l'organisation, l'efficacité, le contrôle et l'information-gestion</p> <p>Services annexes à l'agriculture et à la sylviculture: exclusivement fourniture de conseils et d'orientations concernant la gestion des cultures, du cheptel et des forêts. Non compris la propriété d'exploitations agricoles ni l'exploitation agricole proprement dite.</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services annexes à la pêche: exclusivement fourniture de conseils et d'orientations concernant les pêches en mer et en eau douce et la pisciculture. Non compris la propriété des viviers ni la pêche proprement dite.	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	
Maintenance et réparation de matériel (à l'exclusion des navires pour la navigation maritime, aéronefs et autres matériels de transport)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	
Services de nettoyage de bâtiments: exclusivement nettoyage de l'intérieur des bâtiments de toute nature, y compris les bureaux, usines, magasins et autres locaux commerciaux ou résidentiels	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	

HONG KONG (suite)

Mode: de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services photographiques: exclusivement production et traitement de photographies commerciales ou à l'intention de particuliers, y compris les portraits, mais à l'exclusion des films cinématographiques et des productions pour la télévision</p>	<p>1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé</p>	
<p>Services de public-relations: exclusivement services liés au modelage de l'image des entreprises et de l'opinion, destinés à améliorer les relations de la clientèle avec le public, les médias, etc. par le biais d'avis publicitaires payants, de spectacles, d'actions sociales et d'actions caritatives</p>	<p>1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé</p>	
<p>Services de traduction: exclusivement traduction de textes prononcés ou écrits</p>	<p>1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé</p>	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	Services de gestion d'expositions: exclusivement planification, organisation, gestion et marketing en vue de congrès et de manifestations similaires	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	
	SERVICES DE COMMUNICATION			
	<u>Services de courrier</u>			
	Services de courrier: exclusivement fourniture de services à forfait ou sous contrat pour la livraison de documents et de colis, à l'exclusion des services réservés à l'Administration des postes par l'Ordonnance sur les postes	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	
	<u>Services de télécommunication</u>			
	Services à valeur ajoutée: exclusivement prestations au public abonné, utilisant les	1) Non consolidé 2) Néant	1) Non consolidé 2) Non consolidé	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
circuits fournis par le réseau public de télécommunication et limités au courrier électronique, à la recherche directe d'informations permanente et de serveur de base de données (y compris le traitement de données et de transactions), au stockage et à la transmission de télécopies, au vidéotexte et télétexte, à la conversion de codes, de protocoles et de présentations, au courrier téléphonique et à l'échange électronique de données (entre sociétés privées seulement)	<p>3) Néant, si ce n'est que la présence commerciale doit prendre la forme d'une société²</p> <p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	
<p><u>Services audiovisuels</u></p> <p>Services de production et de distribution de films cinématographiques et de bandes vidéo (à l'exclusion de tout service d'émission)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p>	

2 On entend en gros par "société" une société constituée à Hong Kong conformément à l'Ordonnance relative aux sociétés, ou bien une société constituée hors de Hong Kong qui y établit un siège et qui est enregistrée en tant que telle à Hong Kong conformément à l'Ordonnance relative aux sociétés.

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	Services d'enregistrement du son: exclusivement fourniture de bandes sonores	4) Non consolidé 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	4) Non consolidé 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	
	Services de doublage: exclusivement traduction de la bande sonore des films cinématographiques ou bandes vidéo	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	
	SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGENIERIE CONNEXES	1) Non consolidé 2) Néant	1) Non consolidé 2) Non consolidé	
	<u>Travaux d'achèvement et de finition des bâtiments</u>	1) Non consolidé 2) Néant	1) Non consolidé 2) Non consolidé	
	Services de décoration d'intérieurs: exclusivement services spécialisés de conseil	1) Non consolidé 2) Néant	1) Non consolidé 2) Non consolidé	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
sur la conception et l'aménagement des espaces de vie et de travail à l'intérieur des bâtiments déjà construits	3) Néant 4) Non consolidé	3) Néant 4) Non consolidé	
<u>Autres</u>			
Services de gestion de chantiers: exclusivement supervision et coordination des chantiers de construction, à l'exception des services d'ingénierie et d'architecture.	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	
SERVICES DE DISTRIBUTION			
<u>Services de commerce de détail</u>			
Services de commerce de détail: exclusivement revente (c'est-à-dire vente sans transformation préalable) à la population en général, par les grands magasins, boutiques, coopératives de consommation	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>et salles des ventes, de certains articles de consommation neufs ou usagés normalement destinés à la consommation ou à l'utilisation finale des personnes ou des ménages</p> <p>SERVICES FINANCIERS</p> <p><u>Tous les services d'assurances et relatifs à l'assurance</u></p> <p>Services d'assurance-vie, accidents et maladie</p> <p>Services d'assurances autres que sur la vie</p> <p>Réassurance et rétrocession</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant, si ce n'est que les assurances obligatoires, y compris l'assurance responsabilité civile dans le cas des véhicules et des navires et l'assurance responsabilité de l'employeur vis-à-vis de ses salariés doivent être contractées auprès d'un assureur agréé à Hong Kong</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>3) Néant, si ce n'est que, conformément à l'Ordonnance relative aux compagnies d'assurances, seule une société ou association d'assureurs est autorisée à pratiquer l'assurance. Dans le premier cas, la présence commerciale doit prendre la forme d'une filiale, d'une succursale ou d'un bureau de représentation, encore que les bureaux de représentation ne puissent pratiquer eux-mêmes l'assurance.</p> <p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)³</p>	<p>3) Néant, si ce n'est qu'un assureur agréé à Hong Kong doit avoir sur place un président directeur général</p> <p>4) Non consolidé</p>	

3 Les engagements concernant la présence de personnes physiques ne concernent que les entreprises réglementées par la législation de Hong Kong sur les banques, les valeurs mobilières, les assurances ou les activités apparentées.

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services auxiliaires de l'assurance (y compris services de courtage et d'agence)	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant, à moins que la fourniture de ces services ne puisse être considérée comme la pratique de n'importe quelle sorte d'assurance à Hong Kong ou depuis Hong Kong, auquel cas les limitations signalées sous "Services d'assurance-vie, accident et maladie, services d'assurances autres que sur la vie et réassurance et rétrocession" (voir ci-dessus) sont d'application</p> <p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)³</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	

3 Les engagements concernant la présence de personnes physiques ne concernent que les entreprises réglementées par la législation de Hong Kong sur les banques, les valeurs mobilières, les assurances ou les activités apparentées.

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><u>Services bancaires et autres services financiers</u> (à l'exclusion de l'assurance)</p> <p>Acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables du public</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant, se ce n'est que la présence commerciale doit prendre la forme d'une filiale, d'une succursale ou d'un bureau de représentation, sous réserve des dispositions ci-après:</p> <p>Conformément aux règles actuelles concernant les autorisations, les demandes d'octroi d'une nouvelle licence bancaire sans limitations émanant de banques constituées en sociétés hors de Hong Kong ne peuvent être satisfaites que dans le cas des succursales. Ces banques peuvent avoir des bureaux auxquels la clientèle a accès aux fins de n'importe quelle transaction, mais cela dans un seul immeuble (par "bureau", on entend également les caisses automatiques et terminaux similaires).</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant, se ce n'est que les établissements autorisés conformément à l'Ordonnance relative aux banques doivent nommer un président directeur général et au moins un adjoint qui, l'un et l'autre, doivent résider à Hong Kong</p>	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Les sociétés à responsabilité limitée légalement constituées à Hong Kong qui sont autorisées conformément à l'Ordonnance relative aux banques depuis au moins dix ans et sont contrôlées par des intérêts sis à Hong Kong, ou d'autre façon étroitement associées ou identifiées avec le territoire, peuvent également demander une nouvelle licence bancaire sans limitations</p> <p>Les banques légalement constituées à l'étranger peuvent demander une licence d'exploitation en qualité de banque agréée à activités limitées ou de société de dépôts. Les banques agréées pour des activités limitées peuvent avoir des bureaux auxquels la clientèle a accès aux fins de n'importe quelle transaction, mais cela dans un seul immeuble (par "bureau", on entend également les caisses automatiques et terminaux similaires).</p> <p>Les banques légalement constituées à l'étranger peuvent également implanter à Hong Kong des bureaux de représentation, mais ces bureaux ne peuvent accepter de dépôts ni exercer des activités de banque en général.</p>		

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Prêts de toute nature, y compris crédit à la consommation, crédit hypothécaire, affacturage et financement de transactions commerciales	4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe) ³	4) Non consolidé	
	1) Non consolidé	1) Non consolidé	
	2) Néant	2) Non consolidé	
	3) Néant	3) Néant	
Tous services de règlement et de transferts monétaires	4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe) ³	4) Non consolidé	
	1) Non consolidé	1) Non consolidé	

3 Les engagements concernant la présence de personnes physiques ne concernent que les entreprises réglementées par la législation de Hong Kong sur les banques, les valeurs mobilières, les assurances ou les activités apparentées.

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)³</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant sauf que:</p> <p>Seules les sociétés légalement constituées à Hong Kong ou les personnes physiques nées à Hong Kong ou qui y ont résidé durant cinq des sept années précédentes, ou</p> <p>Opérations pour compte propre ou pour compte de clients, que ce soit dans une bourse, sur un marché hors bourse ou autre portant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les instruments du marché monétaire (chèques, effets, certificats de dépôts, etc.) 	<p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant, si ce n'est que pour exercer le courtage des valeurs ou des instruments à terme portant sur les produits de base, les personnes physiques doivent résider à Hong Kong et les associations de personnes ou sociétés doivent avoir au moins un</p>		

3 Les engagements concernant la présence de personnes physiques ne concernent que les entreprises réglementées par la législation de Hong Kong sur les banques, les valeurs mobilières, les assurances ou les activités apparentées.

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<ul style="list-style-type: none"> - les devises - les produits dérivés, y compris les instruments à terme et options - Les instruments du marché des changes et du marché monétaire, y compris par exemple les swaps, les accords de taux à terme, etc. - les valeurs mobilières négociables 	<p>encore les associations de personnes de ces catégories, peuvent adhérer à la Bourse des valeurs (Stock Exchange of Hong Kong Limited)⁴</p> <p>Seules les sociétés légalement constituées à Hong Kong peuvent adhérer à la Bourse des instruments à terme de Hong Kong (Hong Kong Futures Exchange)</p> <p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)³</p>	<p>associé ou administrateur inscrit en qualité de courtier</p> <p>4) Non consolidé</p>	
<p>Participation à des émissions de tout type de valeurs mobilières, y compris garantie et placement en qualité d'agent (dans le public ou à titre privé) et prestation de services relatifs à ces émissions</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant, si ce n'est que si l'inscription en qualité de courtier est obligatoire comme c'est le cas pour les placements publics, les</p>	

3 Les engagements concernant la présence de personnes physiques ne concernent que les entreprises réglementées par la législation de Hong Kong sur les banques, les valeurs mobilières, les assurances ou les activités apparentées.

4 Il peut être dérogé à l'obligation de résidence dans le cas de personnes de bonne réputation qui ont une bonne expérience du courtage des valeurs mobilières.

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)³</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)³</p> <p>Gestion d'actifs, par exemple gestion de trésorerie ou de portefeuille, toutes formes de gestion d'investissement collectif, gestion de caisses de pensions, services de garde et de dépositaire et services fiduciaires</p>	<p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>limitations signalées dans le cas des courtiers (voir ci-dessus) seront d'application</p> <p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	

3 Les engagements concernant la présence de personnes physiques ne concernent que les entreprises réglementées par la législation de Hong Kong sur les banques, les valeurs mobilières, les assurances ou les activités apparentées.

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de conseil et autres services financiers auxiliaires concernant toutes les activités énumérées aux alinéas a) v) à xv) du paragraphe 5 de l'annexe relative aux services financiers, y compris cote et analyse de crédit, étude d'investissements et de portefeuilles et conseils en la matière, conseils concernant les acquisitions ainsi que la restructuration et la stratégie des sociétés	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)³ 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé 	
Fourniture et transfert d'informations financières et traitement de données financières et logiciels y relatifs, par les fournisseurs d'autres services financiers	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant¹ 2) Néant 3) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 	

1 A l'exclusion de la fourniture transfrontières de services de télécommunications internationales de base ou à valeur ajoutée.

3 Les engagements concernant la présence de personnes physiques ne concernent que les entreprises réglementées par la législation de Hong Kong sur les banques, les valeurs mobilières, les assurances ou les activités apparentées.

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES	4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe) ³	4) Non consolidé	
Hôtellerie et restauration (y compris services de traiteur)			
Services d'hôtellerie: exclusivement fourniture à forfait d'un logement de courte durée et vente d'aliments et boissons préparés dans les locaux de l'établissement	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	
Services de restauration et de traiteur: exclusivement vente d'aliments et boissons préparés	1) Non consolidé 2) Néant	1) Non consolidé 2) Non consolidé	

3 Les engagements concernant la présence de personnes physiques ne concernent que les entreprises réglementées par la législation de Hong Kong sur les banques, les valeurs mobilières, les assurances ou les activités apparentées.

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>en qualité de traiteur ou dans des restaurants, indifféremment pour la consommation sur place ou à l'extérieur</p> <p><u>Services d'agences de voyages d'organisateur touristiques</u></p> <p>Services d'agences de voyages et d'organisateur touristiques: exclusivement obtention, pour le compte de clients, de services de transport ou de logement hors de Hong Kong et fourniture de services connexes, par exemple des informations, des conseils et des programmes de voyage</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	
	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant, sauf que seule une société peut organiser des voyages touristiques et ouvrir des succursales²</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	

2 On entend en gros par "société" une société constituée à Hong Kong conformément à l'Ordonnance relative aux sociétés, ou bien une société constituée hors de Hong Kong qui y établit un siège et qui est enregistrée en tant que telle à Hong Kong conformément à l'Ordonnance relative aux sociétés.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontalières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES RECREATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS</p> <p><u>Bibliothèques, archives, musées et autres services culturels</u></p> <p>Services de bibliothèques et d'archives: exclusivement entretien, classement et stockage de publications, documents, etc., pour archivage et référence ultérieure, et services de consultations apparentés</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels ⁵
SERVICES DE TRANSPORT <u>Services de transport maritime</u> Transports internationaux (à l'exclusion du transport de voyageurs et du transport de cabotage)	1) Néant 2) Néant	1) Non consolidé 2) Non consolidé	

5 Si les services ci-après ne sont pas couverts d'autre part par l'obligation incluse dans l'article XXVIII c) ii), ils seront offerts aux fournisseurs de services de transports internationaux dans des conditions raisonnables et non discriminatoires: pilotage, ancrage, accostage et services de quai; remorquage, approvisionnement en vivres, en combustibles et en eau; enlèvement des ordures et évacuation des ballasts; services de capitainerie de port; aides à la navigation; services opérationnels à terre indispensables pour l'exploitation des navires, y compris services de communication, de fourniture d'eau et d'électricité et de réparations d'urgence.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	3) Néant ⁶	3) Néant, si ce n'est que les revenus tirés de l'exploitation internationale de navires immatriculés au Registre des inscrits maritimes de Hong Kong sont exonérés de l'impôt de Hong Kong sur les bénéfices	

6 Par "présence commerciale en vue de la fourniture de services de transports maritimes internationaux", on entend la possibilité donnée aux fournisseurs de services de transports maritimes internationaux d'autres Membres d'exercer à Hong Kong toutes les activités indispensables pour fournir à leurs clients un service de transport, partiel ou intégral, dont le transport maritime constitue une composante importante.

Ces activités comprennent, mais pas exclusivement:

- a) le marketing et la vente de services de transport maritime et connexes par des contacts directs avec la clientèle, allant de l'indication des prix à la facturation, ces services étant assurés ou offerts par le fournisseur de services lui-même ou par un fournisseur de services avec lequel le vendeur de services a conclu des accords permanents;
- b) l'acquisition, pour compte propre ou pour compte de clients (et la revente à leur clientèle) de tout service de transport ou connexe, y compris les services de transport terrestre par n'importe quel mode, en particulier par voie navigable, route ou rail, qui sont indispensables pour la fourniture d'un service global;
- c) l'établissement des documents de transport, documents douaniers et autres concernant l'origine et la nature des marchandises transportées;
- d) la fourniture d'informations commerciales par n'importe quel moyen, y compris des systèmes d'information informatisés et l'échange électronique de données (sous réserve des dispositions de l'annexe relative aux télécommunications);
- e) la conclusion de n'importe quelle convention commerciale (y compris la participation au capital d'une société) et la nomination de personnel local auprès de n'importe quelle agence de navigation établie à Hong Kong; enfin
- f) l'intervention au nom des sociétés, l'organisation des escales ou l'enlèvement des cargaisons en cas de besoin.

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services auxiliaires de la navigation maritime</p> <p>Location de navires avec équipage: exclusivement nolisage d'un navire avec équipage sous la forme d'une charte-partie pour une traversée ou un certain délai</p>	<p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les transferts à l'intérieur de leur société de directeurs généraux, de cadres supérieurs ou de spécialistes (voir annexe)</p>	<p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant, si ce n'est que les revenus tirés de l'exploitation internationale de navires immatriculés au Registre des inscrits maritimes de Hong Kong sont exonérés de l'impôt de Hong Kong sur les bénéfices</p> <p>4) Non consolidé</p>	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de manutention des cargaisons maritimes: exclusivement services des sociétés de dockers, y compris les exploitants de terminaux, mais non compris l'activité proprement dite des dockers lorsque ceux-ci sont organisés indépendamment des sociétés de magasinage ou d'exploitation de terminaux. Dans les activités couvertes figurent l'organisation et la supervision du chargement et du déchargement des marchandises à bord, l'arrimage et le désarrimage des cargaisons, ainsi que la réception, la livraison et la surveillance des cargaisons avant leur embarquement et après leur débarquement.</p> <p>Services de stockage et de magasinage: exclusivement déplacement des marchandises</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p>	
	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
entre les navires et les entrepôts	3) Néant 4) Non consolidé	3) Néant 4) Non consolidé	
Services de dédouanement: exclusivement exécution pour le compte de tiers des formalités douanières d'importation, d'exportation ou de transit des cargaisons, que ce service soit la principale activité du fournisseur ou un complément habituel de son activité principale	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	
Services de gare ou de dépôt de conteneurs: exclusivement stockage des conteneurs dans les ports ou à l'intérieur des terres en vue de leur remplissage, de leur vidage, de leur réparation ou de leur préparation pour l'expédition	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé	

HONG KONG (suite)

Modes de fourniture	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
<p>Services d'agence maritime: exclusivement représentation dans un territoire géographique donné, en qualité d'agent, des intérêts commerciaux d'une ou plusieurs lignes de navigation ou sociétés de transport maritime en vue du marketing et de la vente de services de transport maritime ou connexes, et intervention au nom des sociétés qui organisent les escales ou enlèvent les cargaisons en cas de besoin</p>	<p>1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé</p>		
<p>Entretien et réparation de navires: exclusivement entretien et réparation des navires de haute mer, à l'ancre ou à quai, et entretien et réparation des navires locaux</p>	<p>1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé</p>		

ANNEXE CONCERNANT LA "PRESENCE DE PERSONNES PHYSIQUES"

- 1) Dans la mesure où des engagements spécifiques concernant la "présence de personnes physiques" sont inscrits dans la liste, ces engagements concernent le transfert, à l'intérieur de leur société, de directeurs généraux, cadres supérieurs ou spécialistes. Les directeurs généraux, cadres supérieurs et spécialistes sont définis comme suit :
 - i) Directeur général - directeur principal ou son équivalent, qui dirige l'établissement à Hong Kong d'un fournisseur de services d'un Membre et qui est personnellement responsable de l'activité d'ensemble de cet établissement de Hong Kong.
 - ii) Cadre supérieur - personne qui dirige l'établissement à Hong Kong d'un fournisseur de services d'un Membre ou bien un département de cet établissement. Ces personnes ont essentiellement pour tâche normale de superviser et contrôler le travail d'autres superviseurs, professionnels ou cadres, sont habilitées à recruter et à licencier du personnel ou à en recommander le recrutement ou le licenciement ou à prendre d'autres décisions le concernant (par exemple en ce qui concerne les promotions ou l'autorisation de congés) à Hong Kong, ont un pouvoir discrétionnaire pour les activités courantes à Hong Kong et sont personnellement responsables devant le directeur général de l'activité d'une partie importante de l'établissement sis à Hong Kong. L'expression "cadre supérieur" ne s'applique pas aux superviseurs de premier rang, sauf si les employés qu'ils supervisent sont des professionnels, ni aux employés qui exécutent essentiellement des tâches nécessaires à la production du service.
 - iii) Spécialiste - personne qui, dans un établissement d'un fournisseur de services d'un Membre, a de très grandes compétences et une connaissance très poussée des services, du matériel de recherche, des techniques ou de la gestion de l'organisation et qui est indispensable pour l'établissement de ce fournisseur de services à Hong Kong.
- 2) Les personnes physiques qui demandent à entrer à Hong Kong en vertu des engagements pris devront :
 - i) avoir déjà été employées par le fournisseur de services concerné qui sollicite leur entrée à Hong Kong durant au moins un an précédant immédiatement la date de la demande d'admission; et
 - ii) ne pas changer d'emploi ni d'employeur durant leur séjour à Hong Kong, sauf avec l'agrément préalable du gouvernement de Hong Kong.

HONG KONG (suite)

- 3) Les engagements concernant les transferts à l'intérieur des sociétés ne s'appliquent qu'aux personnes physiques employées par des fournisseurs de services qui exploitent à Hong Kong un établissement d'affaires authentique. Le nombre des personnes physiques qui pourront demander leur admission conformément à ces engagements restera raisonnable au regard de la taille de l'établissement sis à Hong Kong et de la nature de ses activités.
- 4) Les engagements ne concernent que l'admission et le séjour temporaire. Aux fins d'un séjour temporaire, il est entendu qu'une autorisation aura été demandée et obtenue avant le départ pour Hong Kong. Dans le cas des directeurs généraux, cadres supérieurs et spécialistes, le séjour temporaire sera limité en premier lieu à une année (et pourra ensuite être prolongé jusqu'à cinq ans au maximum).

- Fin -